

Loi sur les enquêtes

de l'opposition à la Chambre. Une émission sur la qualité du bœuf haché, par exemple, a amené un véritable harcèlement du gouvernement par les partis de l'opposition. Et voilà qui est grave.

Que ce soit dans le domaine des œufs, dans le domaine des réglementations face à l'immigration, que ce soit dans le domaine, par exemple, des prix des bovins, à la suite de ce qu'on a connu dans la province de Québec ces jours derniers, l'opposition expose rapidement les préoccupations des citoyens, et l'information se diffuse rapidement. Il suffit d'examiner les questions posées à la Chambre, pour se rendre compte qu'on ne vit pas avec un gouvernement camouflé ou emmuré derrière des secrets d'État.

Il est bien évident, monsieur le président, qu'on ne peut mettre en doute la bonne foi de l'honorable député, en présentant ce projet de loi. Cette pureté d'intention reconnue, je reviens sur le principe qui sous-entend le projet, savoir le droit de l'individu à l'information.

Cependant, même si je suis convaincu du bien-fondé du principe du projet, je ne peux y souscrire, pour les quelques raisons que je viens d'énumérer.

C'était là, monsieur le président, les réflexions que ce projet de loi m'a inspirées et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de les exprimer.

● (1730)

[Traduction]

M. Alexander: Je pose la question de privilège. Je ne veux pas nuire au débat sur le bill, mais on m'informe qu'on devait discuter du bill S-11, qui concerne la compagnie de téléphones de la Colombie-Britannique. Je tiens à signaler que ni moi ni, si je m'abuse, aucun autre membre de mon parti, n'avons été consultés à ce sujet. Je ne sais pas si les députés du NPD l'ont été.

La seule discussion à laquelle j'ai participé à propos du bill S-11, qui devait être présenté aujourd'hui au lieu du bill C-206, s'est faite de la façon appropriée. Le secrétaire parlementaire m'a signalé il y a quelque temps que le bill C-206 serait présenté cet après-midi. Je ne suis pas d'accord avec ce qui s'est produit. Je n'ai pas participé aux discussions. Nous devions discuter du bill S-11 et maintenant, un secrétaire parlementaire, j'ignore lequel, nous annonce que l'étude du bill S-11 est reportée à plus tard et que la Chambre étudiera le bill C-206. Autant que je sache, nous n'en avons pas discuté. Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, que nous n'aimons pas du tout ce genre de manigances.

M. Baker (Grenville-Carleton): Toujours dans le cadre de cette question de privilège, permettez-moi de dire que, si l'on en avait discuté, j'aurais probablement été là. Il n'y a pas eu de discussions sur la question dont vient de parler mon honorable ami. En quittant la Chambre il y a quelques instants, je m'attendais à ce qu'à mon retour nous discutions du bill S-11 qui est d'importance primordiale pour la Colombie-Britannique. Nous espérons que le bill S-11 serait mis à l'étude en raison de son importance pour les habitants de cette province. Les discussions, si discussions il y a eu, ne se sont pas déroulées selon la procédure habituelle. Peut-être même se sont-elles déroulées d'une façon tout à fait inhabituelle.

[M. Bussières.]

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, j'aimerais tenter de clarifier la situation. Je devrais dire que les instructions que j'ai reçues moi-même en tant que secrétaire parlementaire du ministère de la Justice étaient de débattre le bill C-206 présenté par mon honorable ami, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

Je ne suis pas au courant des discussions qui pourraient avoir eu lieu sur le bill S-11, mais je pense que nous allons certainement clarifier la situation, car je pense que le point soulevé m'apparaît présenter des aspects un peu étonnants à première vue.

Je présume cependant qu'il sera facile de donner à mes collègues les explications nécessaires, de manière à prouver que si le bill C-206 a été étudié, c'est à la suite de circonstances justifiant une telle étude. Mais je m'engage, avec mes collègues, à exposer les objections au secrétaire parlementaire qui a présenté l'entente, de manière à essayer de clarifier la situation dans l'intérêt de tous les partis de la Chambre.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'avoue que je suis surpris d'entendre parler de manigances. Un partisan du gouvernement m'a signalé que le parrain du bill S-11 ne souhaitait pas le voir étudier aujourd'hui. Le fait qu'un bill figure au *Feuilleton* n'implique pas que le député soit obligé de le présenter. J'ai appris que de toute façon on avait fixé au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) une date pour la présentation de son bill. Je ne vois rien de mal à cela. Je suis un peu surpris que les députés n'en aient pas été informés, mais je ne crois pas qu'il y ait eu de manigances.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je remercie les députés de leurs commentaires sur la question de privilège. Pour ce qui est du point de vue de la présidence, je pense pouvoir dire que la présidence n'est nullement en mesure de connaître la nature des consultations qui ont éventuellement eu lieu. Lorsque des suggestions telles que celles du secrétaire parlementaire sont avancées, la présidence doit demander s'il y a ou non consentement. En l'occurrence, il y a eu consentement, et la présidence ne peut donc qu'autoriser la poursuite du débat.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Varnier): Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas eu connaissance de discussions. Je ne jous pas des mêmes avantages que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) lorsqu'il s'agit de se renseigner sur de tels sujets. On m'a averti la semaine dernière que je devais parler aujourd'hui. Le bill S-11 est sans doute très important, mais je croyais qu'on devait débattre du bill C-206.

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a fait quelques observations forts pertinentes en ce qui a trait à l'amélioration des règlements de la Chambre concernant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Même si je ne m'accorde avec lui pour dire que nous devrions être voués à l'oubli, certains des sujets proposés pourraient sans doute y être voués faute d'être raisonnables ou d'être exposés de façon assez claire. Je n'ai pas l'expérience du député de Hamilton-Ouest et il est possible qu'il ait raison de parler ainsi. Cependant, nous devrions peut-être proposer de meilleures lois.